

➤ TYPES D'AIDES

Les aides peuvent concerner :



La demi-pension



Les fournitures scolaires



Les soins médicaux



Le transport



Les sorties scolaires

ou toute autre cas selon la décision de la commission d'attribution des fonds sociaux.

Le revenu disponible journalier est calculé au regard de l'avis d'impôt de l'année ou bien des justificatifs de ressources en l'absence d'avis d'impôt.

➤ CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le revenu disponible journalier est calculé au regard de l'avis d'impôt de l'année ou bien des justificatifs de ressources en l'absence d'avis d'impôt.

Éléments pris en compte pour le calcul du Revenu Disponible Journaliser :

- Nombre de parts prises en compte : 1 part/parent + 1 part/enfant à charge,
- Ressources : salaires, pensions, indemnités, prestations familiales,
- Charges : loyer + charges (ou accession à la propriété), gaz, électricité, eau, endettement, téléphone fixe, GSM (famille séparée + forfait enfant < 10 €), 50 % des frais de transport parents,

Calcul du revenu disponible journalier (RDJ) :

$$RDJ = \frac{\text{Ressources}}{\text{Charges}} \times \frac{1}{30}$$

➤ BARÈME

RDJ	Demi-pension	Transport	Vêtements, soins médicaux, fournitures scolaires	Sorties scolaires
0€ ≤ RDJ < 2€	100 %	80 %	100 %	80 %
2€ < RDJ ≤ 4€	80 %	60 %	80 %	60 %
4€ < RDJ ≤ 6€	60 %	40 %	60 %	40 %
6€ < RDJ ≤ 8€	40 %	20 %	40 %	20 %
8€ < RDJ ≤ 10€	20 %	0 %	20 %	0 %

Le calcul de l'aide se fera sur le reste à payer.

Les frais de transport des élèves ne seront pris en charge que pour les élèves résidant hors de la carte scolaire. L'aide pour l'achat de fournitures scolaires sera financé lorsque la famille n'a pas perçu l'ARS (allocation de rentrée scolaire). Les soins médicaux pouvant être pris en charge par le FSC sont les suivants : lunettes, appareils auditifs. Les sorties pouvant être pris en charge par le FSC sont les sorties pédagogiques obligatoires sur le temps scolaire.

En ce qui concerne les frais de demi-pension, une somme de 0.50 € par repas restera à la charge de la famille.

